Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8770002
Centre d'intérêt: 919

L'Education permanente : document de réflexion / [pour le] Ministère de l'éducation [Direction générale des politiques et des plans et la Direction de l'éducation permanente ; Thérèse Bergeron... et al.]. -- [Québec] : Le Ministère, 1986.
10 p. ; 28 cm.

ISBN 2-550-08562-0

Vedette(s)-secondaire(s): Bergeron, Thérèse • Québec (Province) Ministère de l'éducation. Direction générale des politiques et plans • Québec (Province) Direction de l'éducation des adultes

Descripteur(s): Education permanente • Cheminement scolaire

Divers membres de la Direction générale de l'éducation permanente exposent leur pensée sur le concept d'éducation permanente. Envisagée sous l'angle de ses dimensions essentielles, l'éducation permanente leur apparaît comme une utopie directrice pour l'entreprise éducative: en aucun temps, ni en aucun lieu, elle n'existera pleinement; et pourtant elle indique une direction à suivre. Sous l'angle des implications qu'elle comporte et des pratiques qu'elle promeut, elle est un projet global qui vise aussi bien à restructurer le système éducatif existant qu'à développer toute les possibilités formatrices en dehors du système éducatif. C'est enfin une démarche réalisable: l'éducation permanente reconnaît que chaque personne peut apprendre et se développer toute sa vie et à travers tous ses milieux de vie, et tire de cette constatation des implications pour le cheminement proprement scolaire.

Type de document: r

éducation permanente

éducation permanente

éducation permanente

éducation permanente

"L'éducation permanente"

Document de réflexion

080000
0064001

Québec

L'ÉDUCATION PERMANENTE

Document de réflexion

DIRECTION
DES COMMUNICATIONS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
Février 1986

DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES
ET DES PLANS

DIRECTION DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
Jean Proulx, directeur

Ce texte a été conçu par un
collectif auquel ont participé
Thérèse Bergeron, Jules Desrosiers,
Richard Fournier, Marthe Henripin,
Jean Proulx, Ghislaine Roquet,
Robert Saucier et Alfred Veilleux

Dactylographie: Carmelle Beaulieu

DIRECTION
DES COMMUNICATIONS

080000
0086001

ISBN: 2-550-08662-0
Dépôt légal: premier trimestre 1986
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

PRÉSENTATION

Le concept d'éducation permanente fait partie, depuis plus d'une décennie, de la réflexion prospective en éducation. C'est bien l'un de ces concepts, certes, qui peuvent, une fois vulgarisés, servir à toutes les sauces. Mais, en même temps, c'est une idée-force et, comme nous l'affirmons ici, une utopie directrice qui peut devenir un projet global et une démarche réalisable. L'éducation permanente fait donc partie de ces idées qui sont susceptibles de remettre en question des pratiques et de faire évoluer les choses vers une direction fort prometteuse, nous semble-t-il, pour le système éducatif et pour la société elle-même.

C'est avec une telle préoccupation d'ouverture du système d'éducation sur un avenir, à leur avis, possible et souhaitable, que des msmbres de la Direction de l'éducation permanente ont entrepris de faire le point sur leur pensée en regard du concept même d'éducation permanente. Ils le présentent ici dans un document de réflexion qui se veut concis et accessible, appelant la discussion avec tous ceux que la question risque d'intéresser.

Donc, au plaisir de recevoir vos commentaires et d'échanger avec vous, aussi bien sur le concept lui-même que sur ses implications concrètes.

Jean Proulx

Jean Proulx,
directeur de la
Direction de l'éducation
permanente.

TABLE DES MATIÈRES

Page

PRÉSENTATION 1

TABLE DES MATIÈRES ii

1. Une utopie directrice 1

   A) Ce qu'elle n'est pas 1

   B) Ce qu'elle est 2

2. Un projet global 3

3. Une démarche réalisable 7

Envisagée sous l'angle de ses dimensions essentielles, l'éducation permanente apparaît comme une utopie directrice pour l'ensemble de l'entreprise éducative: en aucun temps, ni en aucun lieu, elle n'existera pleinement; et pourtant elle indique une direction à suivre. D'autre part, sous l'angle des implications qu'elle comporte et des pratiques qu'elle promeut, elle est également un projet global et une démarche réalisable.

1. Une utopie directrice

A) Ce qu'elle n'est pas

1.1 L'éducaton permanente ne doit pas être identifiée à l'éducation des adultes. On a souvent confondu les deux concepts justement parce que l'éducation des adultes a favorisé l'émergence du concept de l'éducation permanente. Celui-ci engendre donc des aménagements aussi bien pour l'éducation des jeunes que pour celle des adultes.

1.2 L'éducation permanente ne doit pas être identifiée au perfectionnement professionnel. Elle vise aussi bien l'acquisition de la formation générale que de la formation professionnelle, aussi bien le développement personnel que l'intégration sociale. Elle poursuit "le plein emploi des facultés humaines", "le plein développement du potentiel humain" de chaque personne.

1.3 L'éducation permanente ne doit pas être identifiée à la scolarisation permanente. Au contraire, elle remet en question le monopole du système scolaire en regard de la formation et elle reconnaît la validité d'une multitude de ressources et de démarches éducatives.

B) Ce qu'elle est

1.4 L'éducation permanente est, d'abord et avant tout, une foi dans le désir et la capacité de la personne d'apprendre et de se développer, d'exercer son intelligence, sa créativité et sa responsabilité et, par dessus tout, d'actualiser son potentiel. Dans cette optique, chaque personne possède en elle-même l'élan et les ressources pour apprendre et se développer de façon "volontaire et responsable": mais cela exige que toute la société favorise la stimulation du désir et de la capacité d'apprendre et de se développer. En ce sens, l'éducation permanente englobe toutes les mesures concrètes que les diverses institutions, séparément ou conjointement, peuvent mettre en place pour soutenir ce désir d'apprendre et de se développer.

1.5 L'éducation permanente, tablant sur ce désir et cette capacité, reconnaît que la personne peut apprendre et se développer durant toute sa vie. On apprend et se développe à tout âge et non seulement au début de la vie. L'éducation est un processus ininterrompu de l'enfance à la vieillesse; elle est coextensive à la durée.

1.6 L'éducation permanente reconnaît que la personne peut apprendre et se développer à travers l'ensemble de ses activités et de ses engagements économiques, sociaux, culturels ou politiques. L'éducation peut accompagner tous les aspects de la vie de la personne, autant le travail et le loisir que l'étude.

1.7 L'éducation permanente reconnaît qu'il existe une multitude de ressources éducatives se rapportant aux diverses activités de la personne: journaux, radio, télévision,

bibliothèques, musées, centres culturels, établissements scolaires, etc. Plus largement encore, elle affirme que toutes les institutions de la société et tous les milieux de vie de la personne, tels la famille, l'entreprise, la ville, l'école, le groupe bénévole ou la démocratie politique, possèdent une dimension éducative et constituent ensemble la Cité éducative. L'éducation permanente affirme enfin, dans son sens le plus large, que la culture est pédagogie et que toutes les institutions doivent favoriser le développement du potentiel humain.

1.8 L'éducation permanente comporte donc une dimension politique essentielle. La prise en charge personnelle et collective qu'elle promeut exige, en effet, certaines transformations, non seulement dans le système scolaire, mais dans la société tout entière. Elle dénonce tout ce qui s'oppose à l'autonomie et à la responsabilité des personnes et des groupes: la concentration du pouvoir, la passivité de la consommation, la magie des techniques, l'autorité du spécialiste, le règne de la technocratie. Elle soutient, à l'opposé, toute condition et toute mesure qui permettent une prise de responsabilité accrue, une plus grande égalisation des chances d'accès et de réussite, une libération du potentiel humain bloqué des personnes et des groupes.

2. Un projet global

2.1 L'éducation permanente désigne un projet global qui vise aussi bien à restructurer le système éducatif existant qu'à développer toutes les possibilités formatrices en dehors du système éducatif. Elle est à la fois un projet d'éducation et un projet de société.

2.2 En tant que projet d'éducation, l'éducation permanente ramène les établissements scolaires à leur tâche essentielle: ne pouvant tout apprendre à la personne, ni développer toute la personne, ils doivent lui permettre d'apprendre à apprendre tout au long de sa vie et à travers tous ses milieux de vie. L'école doit donc favoriser l'acquisition des outils qui procurent une solide formation de base et une formation professionnelle polyvalente: concepts importants, connaissances structurantes, méthodes de travail, cadres de référence, repères historiques, habiletés fondamentales, capacités transférables.

2.3 Le projet de l'éducation permanente requiert une redéfinition des programmes de formation: la formation première ne peut plus être conçue comme définitive et totale. De même, les programmes doivent être élaborés de telle façon qu'ils permettent la diversité des cheminements et des rythmes, d'une part, la reconnaissance des acquis expérientiels, d'autre part. Enfin, les programmes doivent être divisés en séquences de formation qui permettent des formations sur mesure et des reconnaissances plus fines des acquis, et offrent de meilleures chances à la formation continue.

2.4 Le projet de l'éducation permanente commande une organisation souple de la formation, permettant ainsi la multiplicité des cheminements, la récurrence entre les études, les loisirs et le travail, les entrées et les sorties variables, des issues et des raccordements accessibles, des filières de formation et même des ordres d'enseignement décloisonnés, la formation à distance et la formation sur mesure.

2.5 Le projet de l'éducation permanente exige des pratiques pédagogiques individualisées, responsabilisantes et liées aux situations de vie. Ces pédagogies organiques (telles que la

formation sur mesure) favorisent une réponse adaptée à un ensemble de besoins de formation qui ne sont pas cloisonnés les uns par rapport aux autres.

2.6 Le projet de l'éducation permanente requiert des pratiques d'évaluation formative, centrées sur l'aide à une personne responsable de ses apprentissages et de son développement. L'évaluation formative se rattache à la pédagogie organique: toutes deux sont centrées sur une personne qui possède en elle le désir et la capacité d'apprendre et de se développer.

2.7 Le projet de l'éducation permanente requiert un système de reconnaissance ouvert aux acquis expérientiels. C'est donc dire qu'il oblige à distinguer les modalités et les cheminements d'apprentissage, de ces apprentissages eux-mêmes. Le système de reconnaissance doit aussi, pour favoriser la continuité de la formation, décloisonner les filières de formation et les ordres d'enseignement. En se raffinant, comme dans un système d'unités capitalisables, il doit empêcher que des personnes soient forcées de réapprendre ce qu'elles savent déjà.

2.8 Le projet de l'éducation permanente est aussi un projet de société et d'abord un projet de société éducative. Il exige de mobiliser l'ensemble des ressources éducatives au service du développement des personnes de tous âges et de toutes conditions. Il commande, dans une optique de démocratisation culturelle, de rendre, par des mesures appropriées, les ressources éducatives accessibles à tous. Enfin, dans une optique de démocratisation sociale, il exige d'adopter un train de mesures pour réduire les inégalités des chances d'accès et de réussite, particulièrement pour les plus démunis aux plans éducatif et culturel.

2.9 Le projet de l'éducation permanente contribue à la mise en place d'une société d'éducation mutuelle. Dans ce contexte, le savoir et le savoir-faire ne doivent plus être le privilège d'une chapelle d'experts initiés ni la chasse-gardée de médias envahissants; il faut aider chaque personne à se libérer de la tutelle des spécialistes et de l'autorité des experts et à retrouver son autonomie, sa responsabilité, sa créativité. Le projet de l'éducation permanente multiplie les "formateurs occasionnels", reconnaît la capacité de chaque personne d'être une ressource éducative à l'occasion.

2.10 Le projet de l'éducation permanente est aussi le projet d'une société de participation. Il s'oppose à la mentalité de dépendance à l'égard des biens standardisés et des services professionnels; il conteste l'attitude de passivité de l'individualisme à outrance. Il affirme plutôt que les personnes et les groupes ont en eux des aptitudes pour répondre à leurs besoins, sont capables de fabriquer des choses et d'effectuer des tâches essentielles à la satisfaction de leurs besoins. Il affirme l'entraide, la coresponsabilité, la participation et la solidarité.

2.11 Le projet de l'éducation permanente compte sur les appartenances locales et régionales, parce qu'elles créent les conditions de prise en charge, de responsabilité et de solidarité. La volonté de se prendre en main impose des formes de décentralisation du pouvoir et exige le retour à des communautés organiques.

3. Une démarche réalisable

3.1 L'éducation permanente reconnaît que chaque personne peut apprendre et se développer durant toute sa vie et à travers tous ses milieux de vie. Il s'agit d'une conception de l'éducation qui met en lumière la permanence de la démarche éducative et qui en tire les implications pour le cheminement proprement scolaire.

Pour bien illustrer les implications, c'est-à-dire en quoi consiste un cheminement scolaire fondé sur la permanence de la démarche éducative et sur la diversité des ressources éducatives, nous proposons donc en conclusion un parallèle entre ce qui nous est déjà familier et ce qui nous l'est moins, sous la forme de deux pôles extrêmes d'une situation possible.

Nous appelons le premier pôle Démarche linéaire, et le second Démarche de l'éducation permanente, pour la raison que le dernier décrit un aboutissement logique à ce que nous avons dit jusqu'ici. C'est en cette direction que la logique d'une démarche réalisable est amenée à pousser ses efforts de développement.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

3.2 Démarche linéaire	Démarche d'éducation permanente
A. Les années d'études sont linéaires; elles vont de septembre à juin.	A. Les entrées dans le système scolaire sont périodiques et les sorties sont variables.
B. L'organisation de la formation est rigide; il faut s'ajuster à la grille-horaire et la grille-matière, en suivant des cours, dans un groupe-classe de 20 à 30 personnes.	B. L'organisation de la formation est souple; les regroupements sont variés: formation de masse, groupe-classe, groupes naturels, tutorat.
C. Le rythme est celui du programme de formation et du groupe- classe.	C. Les rythmes sont variables et l'enseignement, individualisé.
D. On suit le rythme et la démarche imposés par le programme, la classe et l'enseignant; si l'on échoue une partie du programme, on le reprend en entier.	D. Le programme, avec ses objectifs "opérationnels" (clairs et précis), est indépendant du cheminement scolaire et de l'enseignant; il possède ses propositions d'apprentissages, des points d'entrée variés et des cheminements divers; les objectifs atteints sont capitalisables.
E. Les programmes de formation sont bien définis; ils contiennent les exigences du système scolaire et de son modèle de formation.	E. Les programmes de formation sont variés et s'enracinent dans les situations de vie ou de travail; ils sont sur mesure et fonctionnels.

F. Le répertoire des programmes et des cours tend à être fixe et obligatoire, avec un minimum d'options; il est soumis à la grille-horaire, à la grille-matière, au calendrier scolaire, qui régissent la vie scolaire.

F. Le répertoire des programmes et des cours est théoriquement illimité; on rebâtit des programmes et des cours sur mesure, en réponse aux besoins de formation; on accueille les projets de formation des personnes et des groupes.

G. Les temps, les durées et les lieux d'évaluation sont fixes et exclusifs.

G. Le système d'évaluation est à formes multiples, pour "toutes saisons".

H. Évaluation et reconnaissance sont liées à la démarche scolaire, au temps de fréquentation, à la cadence professorale.

H. Théoriquement l'étudiant peut être évalué 40 fois par année, selon son rythme et ses évaluations sont consignées dans un bulletion cumulatif, attestant de ses acquis; la souplesse et la variété sont inscrites dans les gènes d'une démarche d'éducation permanente.

3.3 La démarche purement linéaire se présente donc ainsi: seules certaines personnes, à certains endroits, selon des rythmes uniformes, peuvent apprendre certaines matières bien délimitées, en dissociant les phases d'apprentissage théorique et pratique, à l'intérieur de périodes fixes, uniformes, indépendantes des motivations, soumises à la cadence et à la démarche professorale et, pour autant, plus difficilement accessibles.

3.4 La démarche d'éducation permanente se présente, à son tour, de la manière suivante: toute personne, au moment opportun, à l'endroit propice, à son rythme, peut apprendre et se développer, en liant les disciplines et ses situations de vie, en exploitant les médias éducatifs les plus appropriés, dans l'ambiance la plus active et la plus motivante possible, favorisant l'accès aux savoirs et aux savoir-faire et, ultimement, aux formations qualifiantes.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

080000 «Education permanente», L'.
0086001

CENTRE DE DOCUMENTATION
DATE DE RETOUR DU DOCUMENT

Avril 88	Revue Guinée

8687-326 88-1406

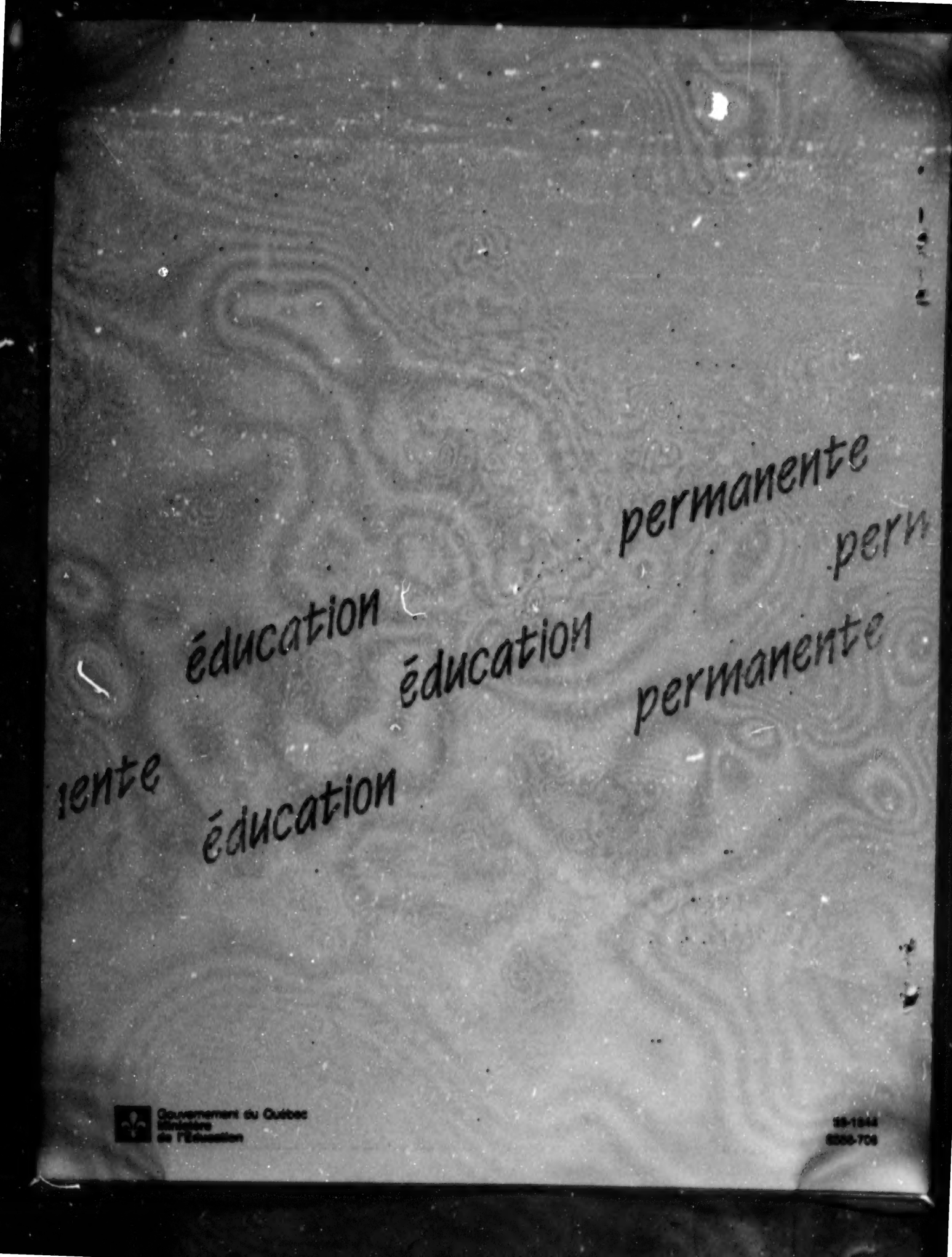

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

15-1844
0266-704